

Article 3 :

Le dossier de candidature est constitué des documents suivants :

1. Demande adressée à Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Fès - Meknès ;
2. Copie de la CNIE ;
3. Copie du diplôme demandé ;
4. Copie de l'arrêté d'équivalence dans le cas d'un diplôme étranger ou privé ;
5. Copie des attestations de travail ou des documents justifiant l'expérience exigée ;
6. Copie de la décision de nomination dans le poste de responsabilité occupé ;
7. Curriculum vitae portant la photo, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du candidat ;
8. Plan d'action et Méthodologie de travail proposée par le candidat pour développer les activités liées au poste concerné.

Article 4 :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés obligatoirement par mail à l'adresse suivante : DRHAJ@arepfm.ma , en mettant en objet : **AAC/CPAF/2026** ;

Et ce, avant le 14 AVR 2026

Tout dossier incomplet, parvenu hors délai ou ne correspondant pas au profil demandé sera automatiquement écarté.

Article 5 :

Une commission désignée par décision de Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la région Fès-Meknès, sera chargée de l'examen des dossiers de candidature.

Article 6 :

La liste des candidats présélectionnés pour l'entretien oral ainsi que la date et le lieu de déroulement seront affichés via le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma.

Article 7 :

La liste des candidats admis définitivement sera publiée sur le portail de l'emploi public www.emploi-public.ma et sera affichée dans les locaux de l'agence.

Directeur de l'Agence Régionale
d'Exécution des Projets
Région Fès - Meknès
Youssef ZIANI